AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 4e ANNÉE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

1. COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE EN COURS

	Pondération de l'étape	Date de transmission	Modalités
1re communication	Sommaire des apprentissages réalisés et du comportement	Au plus tard le 15 octobre 2026	• Communication accessible sur le Portail Parents de Mozaïk
1er bulletin	20%	19 novembre 2026	• Rencontre de parents le 19 novembre 2026 • Bulletin accessible sur le Portail Parents de Mozaïk
2e bulletin	20%	25 février 2027	• Rencontre de parents le 25 février 2027 • Bulletin accessible sur le Portail Parents de Mozaïk
3e bulletin	60%	Au plus tard le 10 juillet 2027	• Bulletin accessible sur le Portail Parents de Mozaïk

2- RÉPARTITION DES PRINCIPALES ÉVALUATION

	Première communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français	Sommaire des apprentissages faits et du comportement			
Lire (50 %)		☒	☒	☒
Écrire (30 %)		☐	☒	☒
Communiquer oralement (20 %)		☐	☒	☒
Anglais				
Interagir oralement (50 %)		☒	☐	☒
Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus (35 %)		☐	☒	☒
Écrire des textes (15%)		☐	☒	☒
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (30%)		☐	☒	☒
Utiliser un raisonnement mathématique (70%)		☒	☒	☒
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)		☐	☒	☒
Science et technologie (100%)		☒	☒	☒
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)		☒	☒	☒

Éducation physique et à la santé (100 %)		☐	☒	☒
Art dramatique(100 %)		☐	☒	☒
Musique (100 %)		☒	☒	☒

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique	☐	☐	☐
Communiquer	☐	☐	☐
Organiser son travail	☐	☐	☒
Travailler en équipe	☐	☐	☐

3- NATURE DES ÉVALUATIONS

À chaque étape, l'enseignant(e) évalue la compréhension, la mobilisation et l'application des connaissances par des outils adéquats. Il pourrait utiliser, comme moyens d'évaluation, des entrevues, des évaluations écrites et orales, des observations en classe, des productions d'élève, des SAÉ (situations d'apprentissage et d'évaluation) ou toutes autres sources laissées à sa discrétion.

Précision

Il est à noter qu'à la fin de la 4e année, les élèves sont soumis à des épreuves obligatoires ministérielles en français (lecture et écriture). Les évaluations ministérielles comptent pour 20% du résultat final.

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.e de votre enfant.